

En arrêt maladie, vous pourriez bientôt continuer à travailler en télétravail

15/11/2018

Rien n'est encore officiel mais le projet est dans les tuyaux. Pour limiter les arrêts maladies, le gouvernement réfléchit à l'idée d'autoriser le télétravail pour les salariés. Édouard Philippe a demandé une réflexion sur le sujet, et un groupe de concertation planche déjà sur son éventuelle mise en œuvre.

télétravail

Concrètement, les Français qui en ont besoin, selon leur médecin, pourront continuer à cesser leur travail le temps de guérir. Mais de l'avis du gouvernement, il existe toutefois, des cas où une blessure, si elle vous empêche de vous déplacer, ne vous handicape pas pour travailler. Si vous êtes par exemple secrétaire, que vous avez la cheville cassée, il est impossible de prendre le volant pour vous rendre sur votre lieu de travail. Mais rien ne vous empêche de travailler depuis chez vous devant un ordinateur. Naturellement, tous les emplois et tous les arrêts maladie ne peuvent pas appliquer le télétravail.

Les arrêts de plus de 6 mois dans le viseur

Le gouvernement souhaite ainsi s'attaquer aux arrêts de travail courts mais surtout aux longs arrêts, supérieurs à six mois. Si les arrêts de plus de six mois ne représentent que 7% du nombre total des arrêts, ils génèrent dans le même temps 44% du coût des arrêts maladies pour la Sécurité Sociale. L'enjeu est de taille, alors que les dépenses d'indemnités journalières ont progressé de 4,4% en 2017, pour atteindre 10,3 milliards d'euros.

Interrogé sur le sujet ce mardi matin, Édouard Philippe a confirmé l'ouverture d'une réflexion, en exprimant cependant ses réserves à ce stade de l'étude. Pour le Premier ministre, «c'est une question délicate. Favoriser le télétravail, oui, sans toutefois mélanger l'arrêt de travail et le travail.» Il faut voir, a-t-il précisé, «comment est-ce qu'on peut reprendre progressivement le travail, notamment par le télétravail, ça peut être une piste intéressante». Alors que s'ouvre le débat, il a suggéré de «ne pas se placer dans des situations qui soient trop binaires: on ne travaille pas, on n'a pas le droit, puis ensuite on doit travailler complètement», a souhaité Édouard Philippe, sans plus de précisions sur les pistes de réflexion.

Source : ladepeche.fr
